

Travaux de création d'une station d'épuration FPR
et des réseaux de collecte des eaux usées à
Neuilly-en-Vexin

Réunion publique du 24/06/2025



SOMMAIRE

- 1** Présentation des travaux
- 2** Déroulement des travaux
- 3** Travaux en domaine privé
- 4** Bilan des travaux à la charge des propriétaires

1

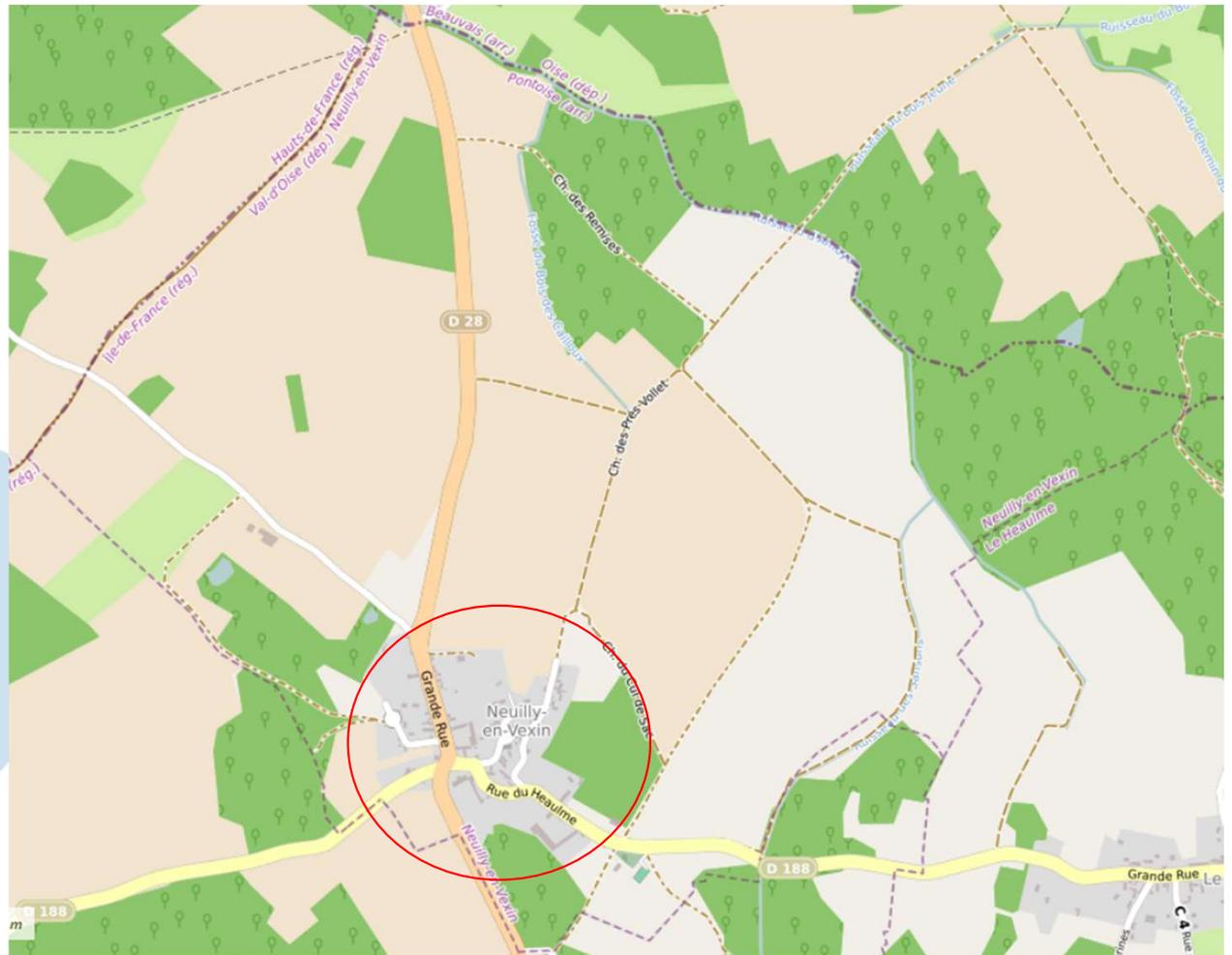
Présentation des travaux





Présentation des travaux

Périmètre concerné:
Le bourg de Neuilly-en-Vexin

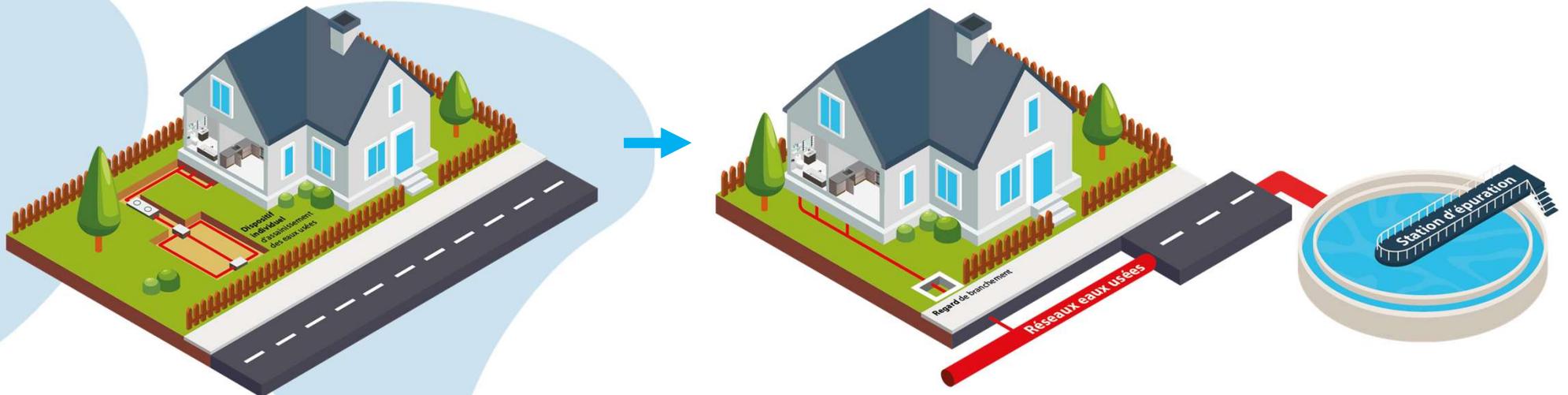
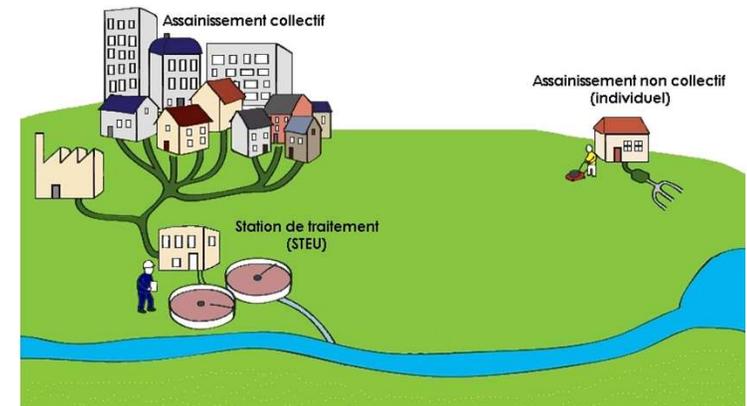




Présentation des travaux

Principe et objectifs :

- Création d'un système d'assainissement collectif
- Suppression des ANC
- Mise en séparatif: collecte distincte des eaux usées et des eaux pluviales
- Diminution des pollutions du milieu récepteur (rus, mares, fossés, sols, etc.)





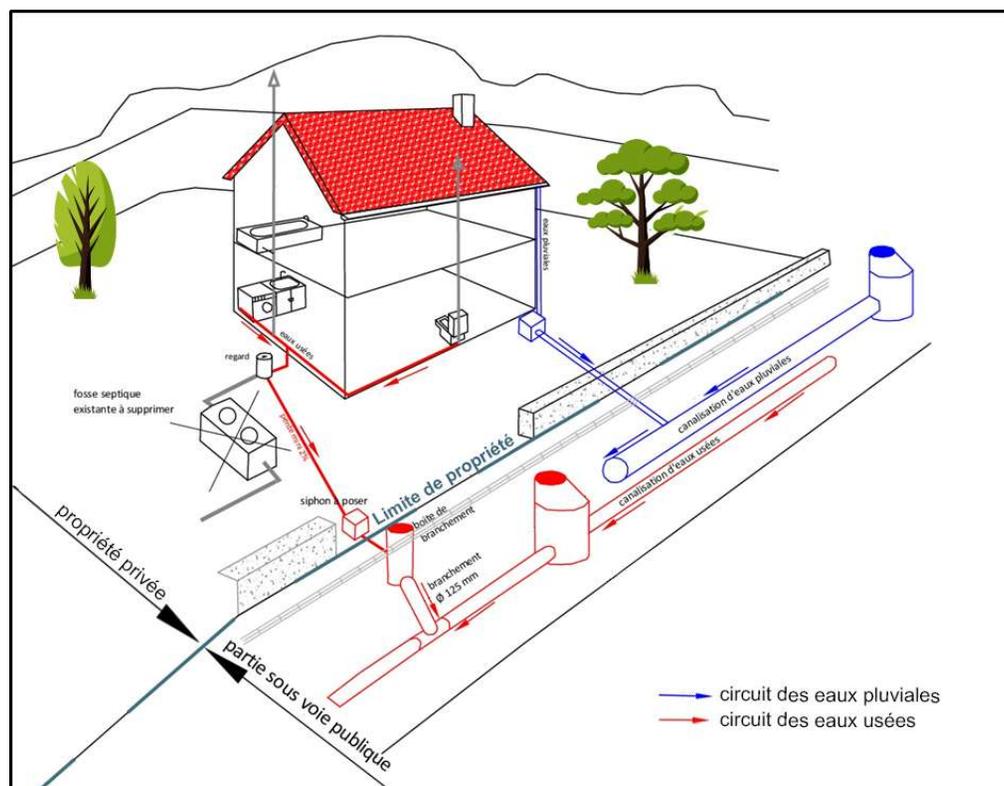
Présentation des travaux

Réseau de collecte des eaux usées séparatif:

- Raccordement uniquement des eaux usées de la parcelle au réseau à créer, via la boîte de branchement à créer en domaine public
- Travaux de séparation des eaux usées et des eaux pluviales au sein des parcelles (déconnexion des EP) le cas échéant
- Système de gestion des eaux pluviales du bourg et des parcelles: inchangé (à la parcelle ou/et raccordé au réseau pluvial lorsqu'existant)
- Déconnexion et mise hors service des installations d'ANC (fosses septiques, etc.)

Objectifs :

- Limiter le volume d'effluents arrivant à la future STEP pour son bon fonctionnement
- Eviter le débordement des ouvrages dimensionnés pour les eaux usées

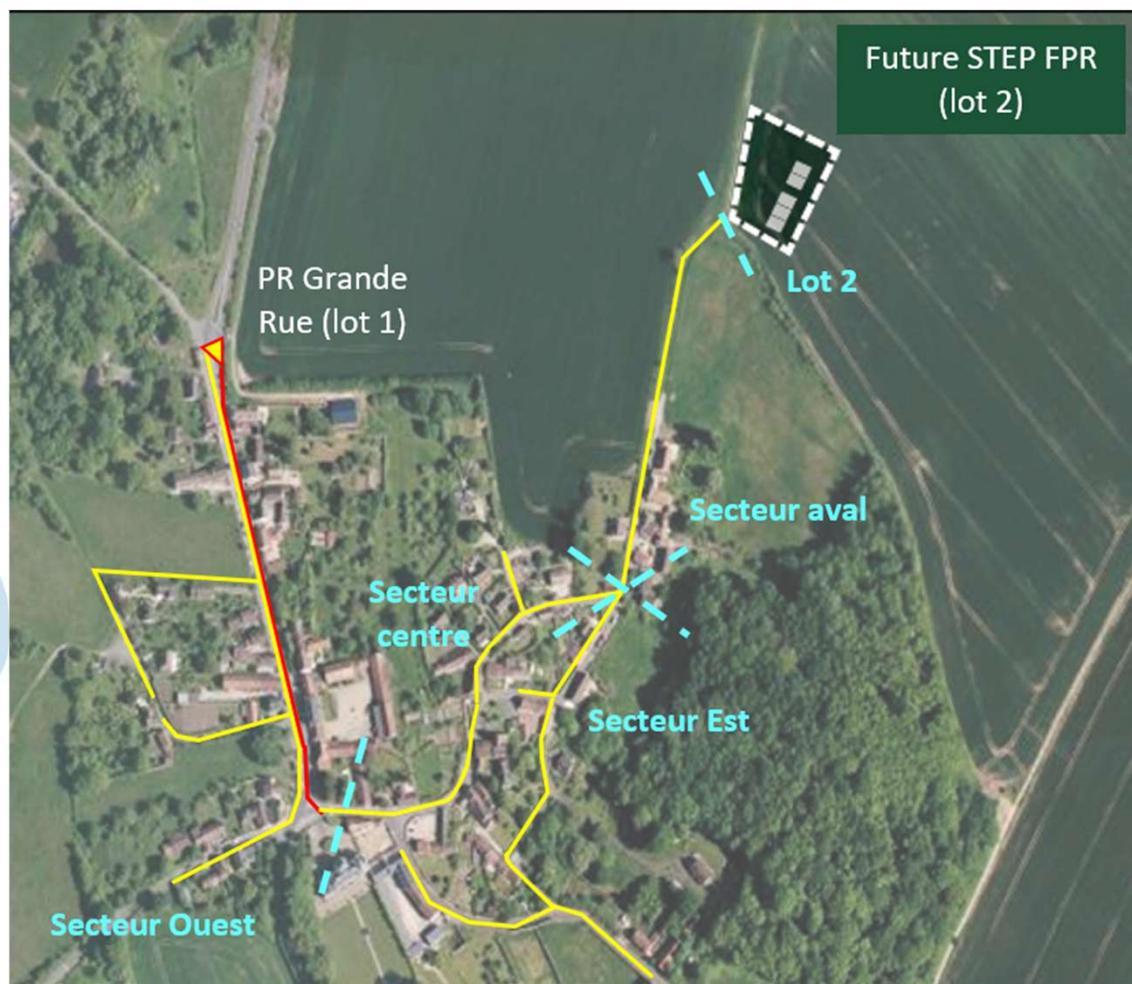




Présentation des travaux

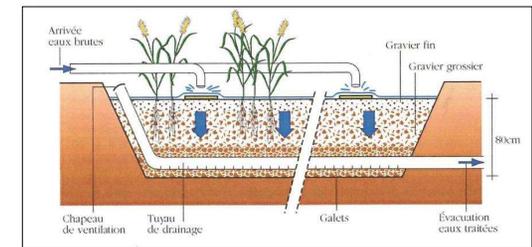
Description des travaux en domaine public :

- Création d'environ 1 770 ml de réseau \varnothing 200 mm en grés (avec 2 fonçages)
- 1 poste de pompage Grande Rue associé à 250 ml de refoulement
- 1 station d'épuration de type Filtres Plantés de Roseaux avec ZRV
- 92 branchements en domaine public
- Réfection de voirie au droit des tranchées à « l'identique » de l'existant





Présentation des travaux





Présentation des travaux



2

Déroulement des travaux





Déroulement des travaux

Les intervenants:

- Maitrise d'ouvrage: SIARP
- Répartition en 3 lots de travaux:

➤ **Lot 1: Construction du réseau d'eaux usées collectif**

Groupement:

COCHERY (secteur centre/enrobés/signalisation)

DESPIERRE (secteur ouest/PR/fonçages)

ATC TP (secteurs aval et est)

➤ **Lot 2: Construction de la station d'épuration**

Groupement:

SAUR (process/équipements)

ATC TP (terrassement/réseaux/génie civil)

➤ **Lot 3: Travaux en domaine privé**

Groupement:

SFDE Travaux – SETHA

- Maitrise d'œuvre: IRH Ingénieur Conseil
- C. SPS: Qualiconsult



DESPIERRE
TRAVAUX PUBLICS





Déroulement des travaux

Durée prévisionnelle des travaux:

- Lot 1 (création du réseau d'eaux usées): environ 10 mois selon l'enchaînement des phases de travaux
- Lot 2 (construction de la station d'épuration): environ 6 mois de travaux et 3 mois de mise en route
- Lot 3 (travaux de branchement en domaine privé): au cas par cas, en 2 interventions

Démarrages prévisionnels :

- Lot 1 (création du réseau d'eaux usées): Courant octobre 2025
- Lot 2 (construction de la station d'épuration): Septembre 2025 pour une mise en service souhaitée pour printemps/été 2026
- Lot 3 (travaux de branchement en domaine privé):
 - De juillet à septembre 2025: RDV devis travaux + signature des conventions de travaux
 - Travaux dès que possible, à l'avancement du lot 1: dès janvier 2026 ou fin 2025

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires (démarches en cours)



Déroulement des travaux

Modification des conditions de circulation:

- Secteurs centre et aval, rue de Chars, Clos Rose, Fontaine aux Pigeons, rue Neuve des Carmélites : mise en impasse des rues, rues barrées par tronçons glissants, mise en place d'itinéraires de déviation, interdiction de stationnement
- Grande Rue (RD 28) et rue du Heulme (RD 188): maintien d'une voie de circulation sous alternat de feux tricolores, stationnement interdit
- Maintien des accès riverains hors horaires de travaux, soit avant 8h et après 17h, sauf cas exceptionnel (si possible, mise en place de ponts de franchissement pour les entrées charretières situées à hauteur de la tranchée)
- Accès piétons garantis, y compris pour l'école

Maintien des services :

- Bus: maintien de la desserte matin et soir (horaires à confirmer), déplacement des arrêts le cas échéant
- Déchets: maintien de la collecte, déplacement et rassemblement des containers par les entreprises de travaux
- Cas particuliers et ponctuels: Chef de chantier sur site

Diffusion de lettres d'information par le SIARP

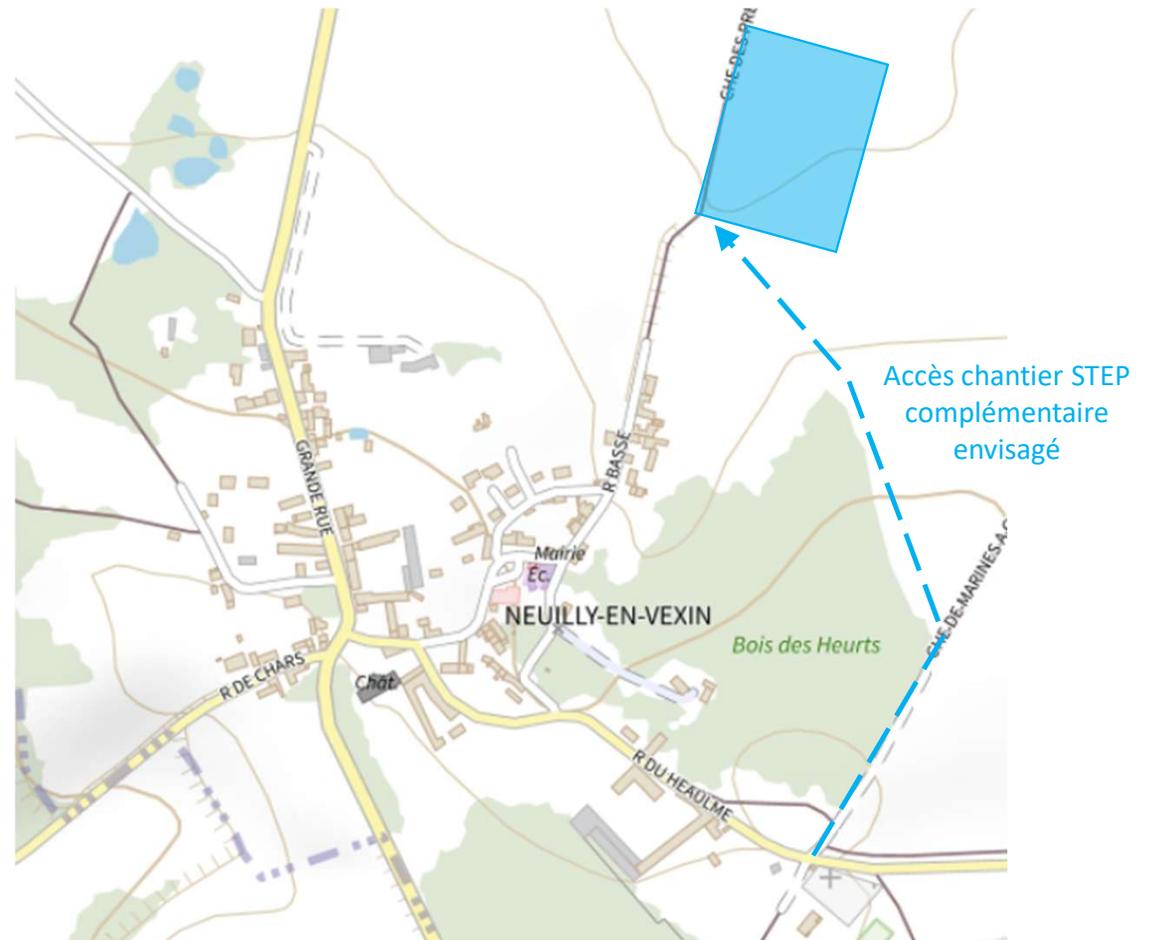


Déroulement des travaux

Phasage envisagé (principe) :

Démarrage des travaux de la station d'épuration (lot 2):

- Durée prévisionnelle de 6 mois





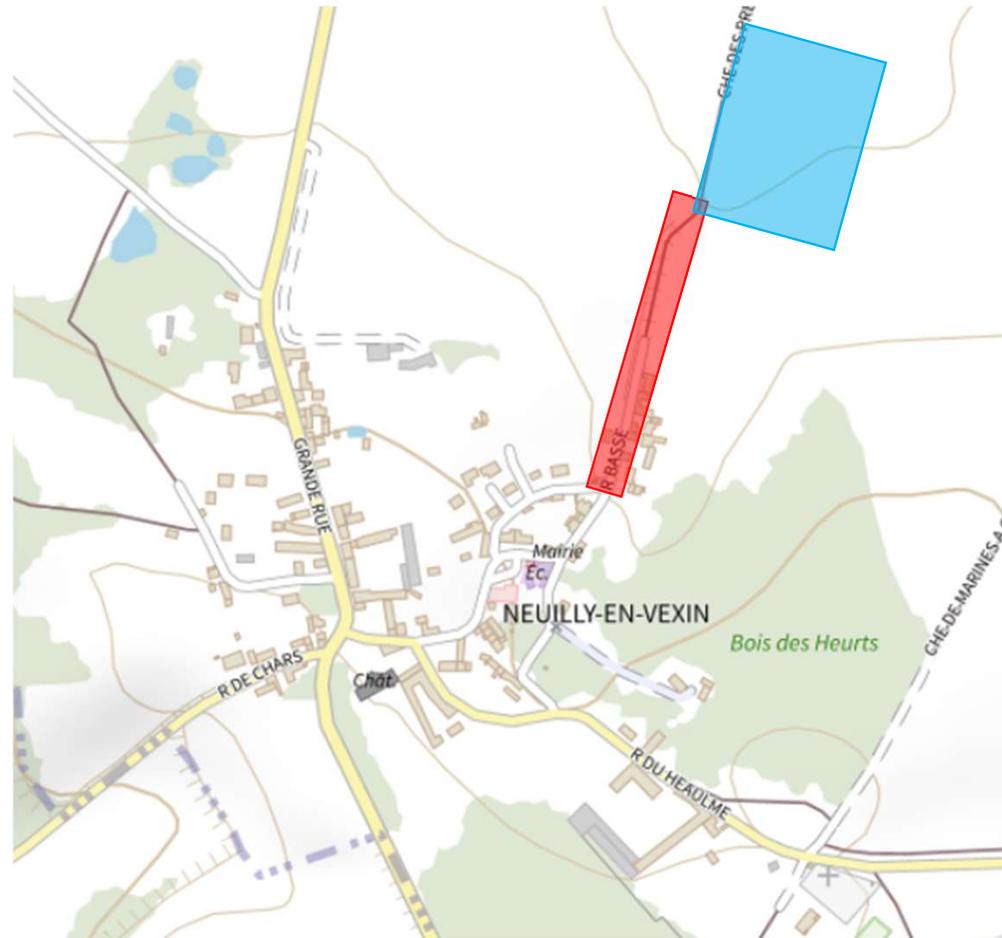
Déroulement des travaux

Phasage envisagé (principe) :

Phase 1 (lot 1):

- Secteur aval et rue Neuve des Carmélites
- Durée prévisionnelle de 4 mois

En parallèle, poursuite des travaux de la station d'épuration (lot 2)





Déroulement des travaux

Phasage envisagé (principe) :

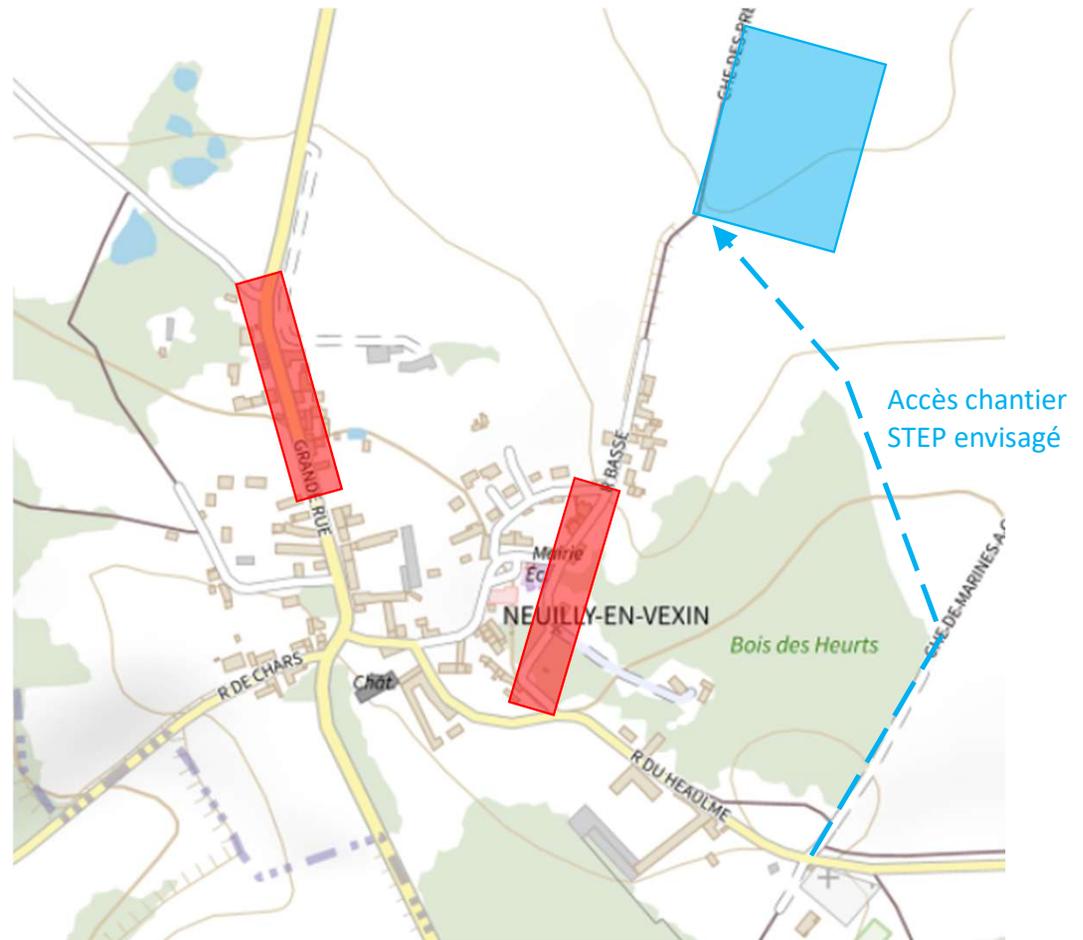
Poursuite de la phase 1 (lot 1) :

- Secteur aval et rue Neuve des Carmélites (suite)

En parallèle, phase 2 (lot 1) :

- Démarrage du secteur ouest par la construction du poste de pompage
- Construction du collecteur et branchements coté pair Grande Rue
- Puis branchements coté impair Grande Rue
- Durée prévisionnelle de 4 mois

En parallèle, poursuite des travaux de la station d'épuration (lot 2)





Déroulement des travaux

Phasage envisagé (principe) :

Poursuite de la phase 2 (lot 1) :

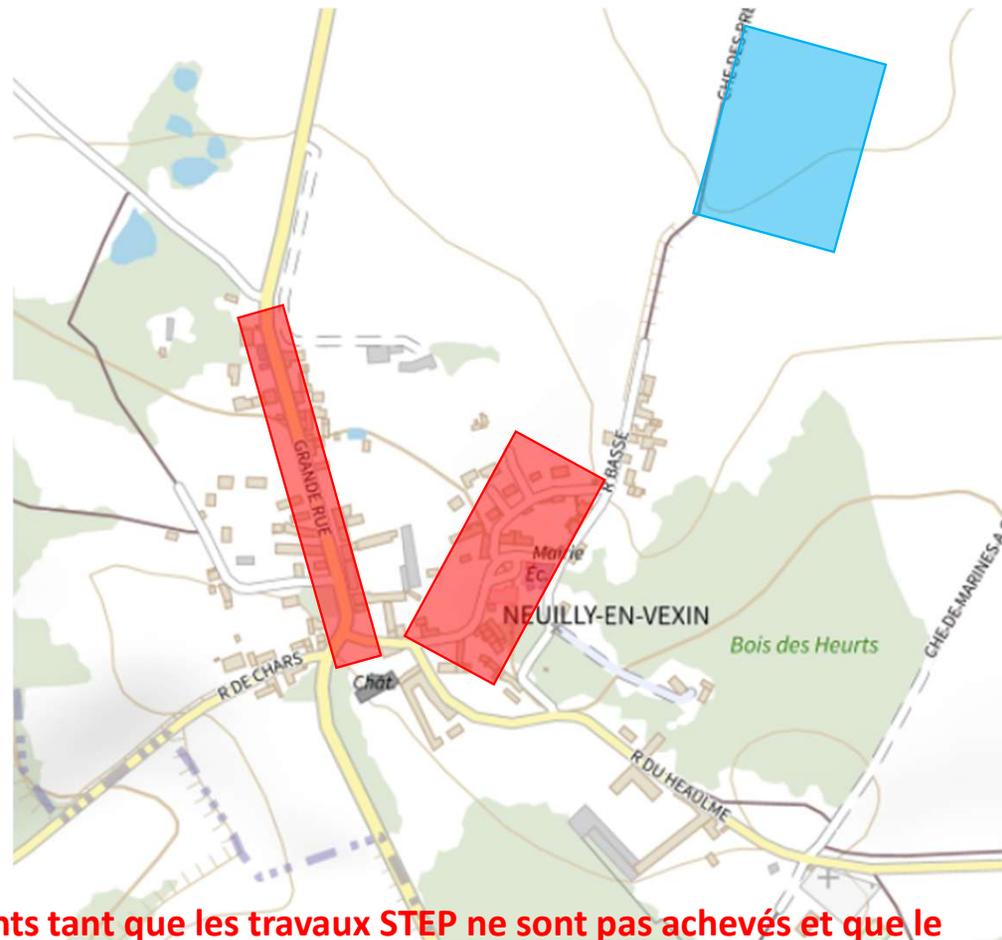
- Construction du collecteur et branchements coté pair de la Grande Rue
- Puis branchements coté impair Grande Rue
- Réalisation de 2 franchissements sans tranchée sous le collecteur pluvial existant

Démarrage de la phase 3 (lot 1):

- Secteur centre
- Durée prévisionnelle de 3 mois

En parallèle, poursuite des travaux STEP (lot 2)

En parallèle, démarrage des travaux du lot 3 (travaux en domaine privé): rue Basse, rue Neuve des Carmélites, Grande Rue, à la suite de la création du collecteur (1^{ère} intervention)



⚠ Pas de mise en service des branchements tant que les travaux STEP ne sont pas achevés et que le nombre minimal de parcelles prêtes à être raccordées n'est pas atteint



Déroulement des travaux

Phasage envisagé (principe) :

Fin de la phase 2 (lot 1) :

- Rue de Chars et carrefour Grande Rue

Fin de la phase 3 (lot 1) :

- Rue de l'Église et rue du Heulme/carrefour Grande Rue

En parallèle, travaux du lot 3 (travaux en domaine privé): rue Basse, rue Neuve des Carmélites, Grande Rue, rue du Château Gaillard, à la suite de la création du collecteur (1^{ère} intervention).

⚠ Pas de mise en service des branchements tant que le nombre minimal de parcelles prêtes à être raccordées n'est pas atteint. A noter: nécessité que le réseau du secteur centre soit achevé pour permettre la mise en service Grande Rue et rue de Chars





Déroulement des travaux

Phasage envisagé (principe) :

Phase 4 (lot 1) :

- Secteur Ouest
- Durée prévisionnelle de 2 mois

En parallèle, travaux du lot 3 (travaux en domaine privé): rue Basse, rue Neuve des Carmélites, Grande Rue, rue de Chars, rue du Château Gaillard, rue de l'Église, à la suite de la création du collecteur.

Une fois le collecteur du secteur centre prêt à être mis en service et si le nombre total de parcelles prêtes à être raccordées est suffisant:

-> Basculement de l'ensemble des parcelles mises en attente (2nde intervention de travaux du lot 3) et mise en service.





Déroulement des travaux

Phasage envisagé (principe) :

Poursuite de la phase 4 (lot 1) :

- Secteur Est (rue du Heaulme)
- Idéalement pendant les vacances scolaires estivales
- Durée prévisionnelle de 2 mois

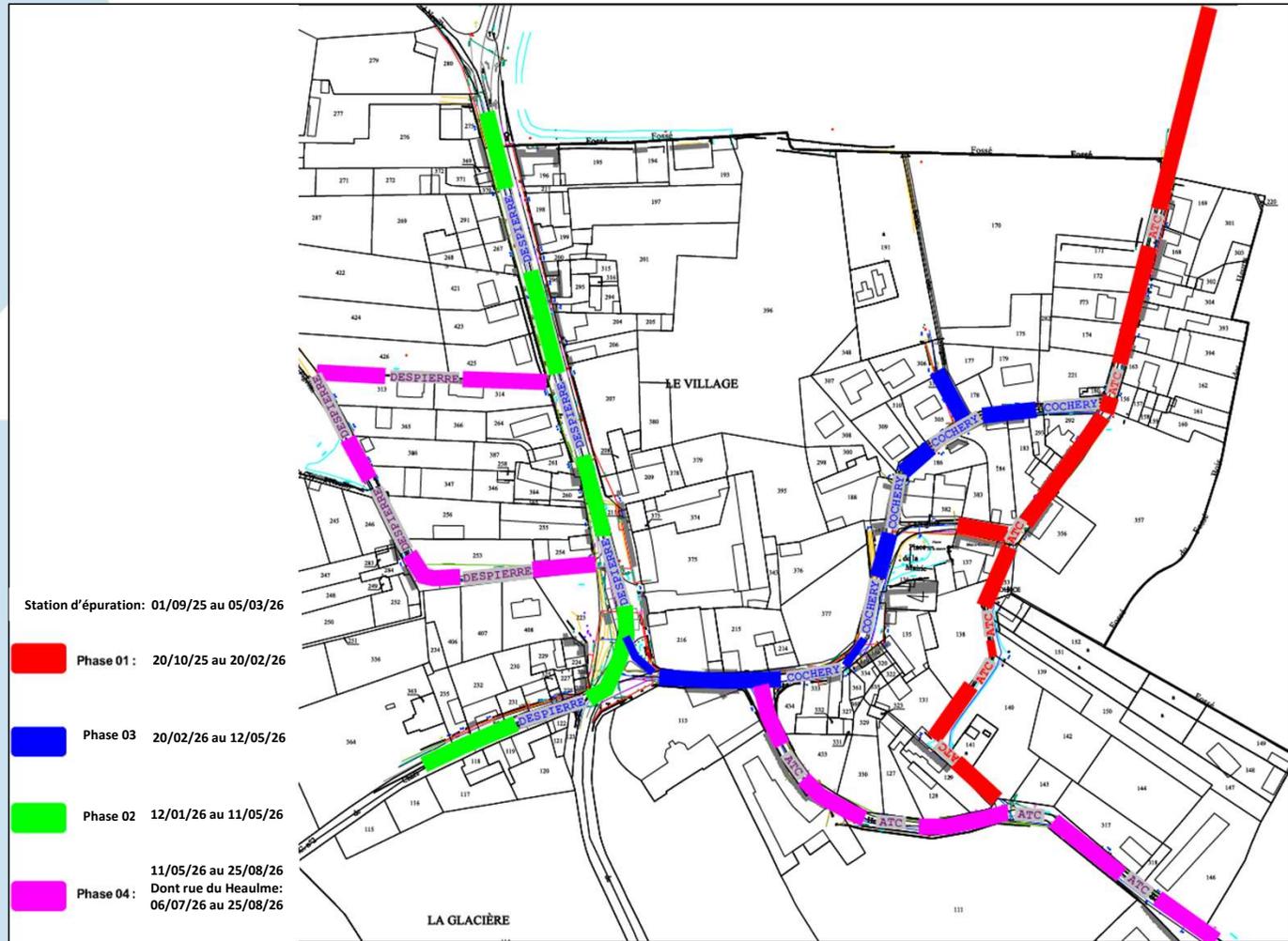
En parallèle, poursuite des travaux du lot 3 (travaux en domaine privé): ensemble des rues, à la suite de la création du collecteur.





Déroulement des travaux

Phasage et calendrier envisagés (principe):



3

Travaux en domaine privé (création des branchements en parties privatives)

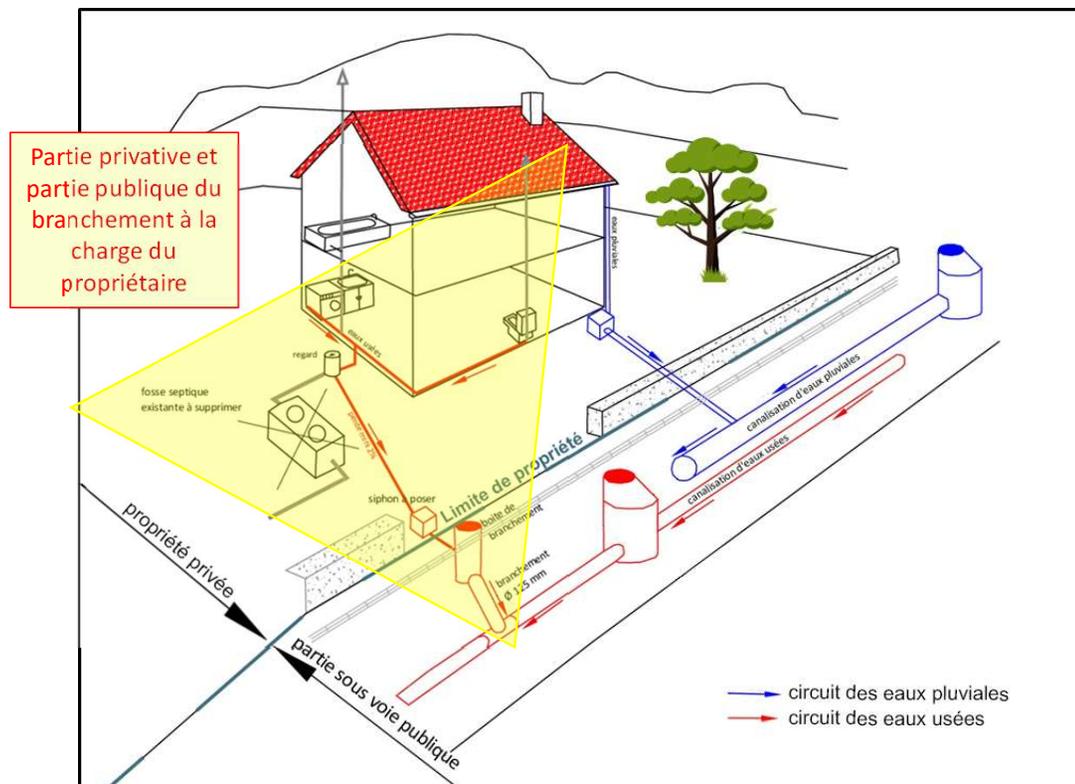




Travaux en domaine privé

Réalisation des travaux en domaine privé:

- Les travaux de mise en conformité de vos installations privatives d'assainissement peuvent être réalisés :
 - Soit par le groupement d'entreprises du lot 3 retenu par le SIARP (SFDE Travaux-SETHA), **sous convention de travaux conclue avec le SIARP**
 - Soit par vous-même (autre entreprise de votre choix)
- Accompagnement technique du SIARP en cas de travaux sous convention
- Attente pour la réalisation des travaux en domaine privé, du « feu vert » du SIARP (courrier de mise en service des réseaux)





Travaux en domaine privé

Déroulement général:

- Etape 1 : Prise de rendez-vous avec les équipes des entreprises SFDE-SETHA (lot 3) pour réalisation d'une visite, selon répartition géographique:
 - SFDE Travaux: Grande Rue, rue de Chars, Clos Rose, Fontaine aux Pigeons
 - SETHA: Rues du Heaulme, Basse, Neuve des Carmélites, de l'Eglise, du Château Gaillard

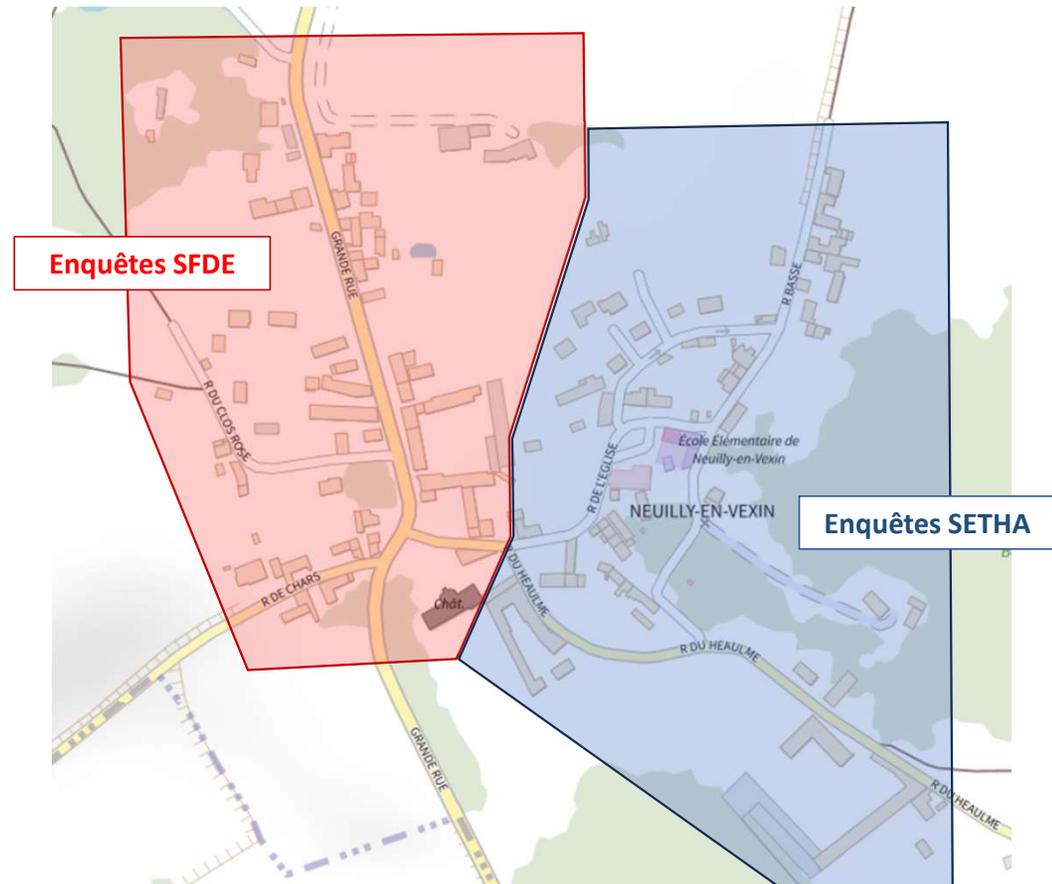
Par téléphone ou courriels :

- SFDE Travaux:

André Desforges : 07.76.26.50.45,
andre.desforges@sfde-travaux.fr

- SETHA:

Cédric Dauvergne : 06.27.61.55.86,
cedric.dauvergne@setha.fr



→ Intervenants à disposition à la suite de la présentation



Travaux en domaine privé

Déroulement général:

- Etape 2: Visite de la parcelle, établissement du devis et du projet de travaux par SFDE-SETHA
→ **RDV et visite à réaliser dans un délai de 3 mois à partir du 30/06/2025**
- Etape 3: Validation du devis (devis soumis à révision de prix) et signature de la convention de travaux par vos soins
- Etape 4: Travaux à partir de janvier 2026 (ou fin 2025 si possible)
- Etape 5: Contrôle de conformité des travaux puis mise en service du raccordement des installations d'eaux usées suite à la réception du courrier le permettant

⚠️ Compte tenu du phasage des travaux présenté précédemment, plusieurs parcelles devront faire l'objet de 2 interventions (1: travaux de création du branchement EU en partie privée et mise en attente; 2: basculement ANC -> AC et mise hors service des ouvrages ANC)

4

Bilan Travaux à la charge des propriétaires





Bilan Travaux à la charge des propriétaires

Subventions:

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) aide financièrement les particuliers pour la mise en conformité de leurs installations d'assainissement.
- **Cette aide est plafonnée au montant réel des travaux, avec un maximum de 5 900 € par branchement.**
- Elle est versée si et seulement si une **opération groupée** par une collectivité est montée.
- **Cette aide est conditionnée par le nombre de conventions signées: un minimum de 80 % de parcelles est requis (soit environ 74 parcelles).**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence de l'eau

eau
seine
NORMANDIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Bilan Travaux à la charge des propriétaires

- 1) les travaux de la **partie publique du branchement** situé sous domaine public qui seront réalisés par le SIARP et dont le remboursement sera demandé au propriétaire

Coût estimé par branchement compris en moyenne entre 3 500€ et 4 000€

- 2) les **travaux en domaine privé** (décrits précédemment) pour le raccordement des évacuations à la boîte de branchement située en limite de propriété.

Coût des travaux en fonction de la configuration de chaque habitation (devis soumis à révision de prix)

Ces travaux en domaine privé sont éligibles à une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pouvant atteindre **5 900€ sous réserve d'adhérer à l'opération groupée du SIARP (adhésion de 80% des parcelles impérativement requise)**.

Reste à charge des propriétaires = Coût des travaux - subvention de 5 900€

- ⇒ Pour cela, nécessité de signer la convention de mandat pour participation à l'opération groupée au plus tôt (impacte tout le déroulé du projet, mise en service et performance de la station d'épuration)
- ⇒ La convention prévoit un échéancier de paiement en plusieurs fois (avec un 1^{er} paiement en amont du début des travaux)

Merci pour votre attention

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE CERGY- PONTOISE ET DU VEXIN
9 rue Pierre Curie 95300 PONTOISE

